



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

(Modifie la décision n° 63/2022 visée en Sous-Prefecture le 28/01/2022
pour cause d'erreur matérielle)

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 5 : signature de conventions de mise à disposition de personnel CDCHS).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de mise à disposition avec l'Association V.I.E. pour :

- Monsieur MANON Frantz en tant que rippeur du 11 au 31 janvier 2022,
- Madame CELAT Jocelyne en tant qu'agent d'entretien le 18 janvier 2022.
- Madame IPPOLITO Rebecca en tant qu'agent d'entretien du 18 au 20 janvier 2022,
- Monsieur MICHAUD Stéphane en tant que conducteur BOM du 26 au 31 janvier 2022,

Fait à Jonzac,
Le 09 FEV. 2022

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON